

Image not found or type unknown



achat d une voiture en LLD

Par **rehad**, le **10/12/2021 à 15:25**

Bonjour,rnrn rnrnJ'ai commandé un véhicule il y a 4 mois en LLD , ce dernier devait être livré en décembre le concessionnaire ne l'a toujours pas. Puis je annuler ce véhicule qui me fait défaut .rnrn rnrnMerci de votre conseilrnrn rnrnRehad

Par **amajuris**, le **10/12/2021 à 16:44**

bonjour,rnrnle mois de décembre n'étant pas terminé, vous ne pouvez pas annuler votre commande.rnrnà vérifier sur votre contrat, si la date de livraison est une date simplement indicative ou si son non-respect permet de résilier votre commande.rnrnsalutations

Par **Visiteur**, le **10/12/2021 à 17:07**

BonjourrnrnAprès l'échéance du délai, vous devrez mettre en demeure votre vendeur par lettre Rdée/AR de vous livrer (sous 8 jours par exemple), en lui rappelant les faits, passé ce délai vous pourrez lui signifier l'annulation de la commande et le remboursement de votre acompte.rnrn<https://www.quechoisir.org/lettre-type-livraison-de-voiture-non-respect-des-delaix-n969/>

Par **amajuris**, le **10/12/2021 à 17:45**

dans le cas présent, nous ne sommes pas en présence d'une vente mais d'un contrat de location longue durée, j'ignore si les clauses sont les mêmes.